



## Rapport de la Commission des finances concernant le préavis de la Municipalité No. 07/2021 relatif à une demande de crédit de CHF 105'000.- pour une étude préliminaire d'aménagement de l'interface de la Gare d'Etoy

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances (CF) s'est réunie les 16, 23 et 30 août 2021 pour l'étude du préavis cité en titre.

Nous avons rencontré la Municipalité le 23 août 2021 et nous remercions vivement Messieurs José-Manuel Fernandez, Syndic et Municipal des finances, Charly Viquerat, Municipal et Madame Ingrid Ciampi, Boursière communale pour leur présence et pour la qualité des échanges.

En préambule, il faut relever qu'il est absolument nécessaire d'effectuer une étude en collaboration avec les autorités cantonales si l'on souhaite ensuite demander des subsides au Canton. L'étude n'est pas obligatoire, mais si celle-ci n'est pas faite, les chances de toucher des subventions s'amenuisent drastiquement.

Le cahier des charges pour l'appel d'offre a été élaboré conjointement avec le Canton. Le montant demandé est basé sur une estimation des coûts donnés par les diverses entreprises auxquels on a rajouté des réserves (~CHF 10'000.-) pour les imprévus. L'appel d'offre n'est pas encore finalisé.

En cas de dépassement, le Canton s'engage à payer le 50% de l'offre acceptée.

C'est la Commune qui joue le rôle de la banque, rétribue les fournisseurs, puis transmet ensuite le dossier finalisé au Canton pour obtenir le versement de la subvention.

### Conclusions

La CF à la majorité, propose au Conseil communal :

1. d'accorder la demande de crédit de CHF 105'000.- pour financer l'étude préliminaire d'aménagement de l'interface de la Gare d'Etoy ;
2. d'accepter que ce montant soit prélevé sur les disponibilités de la trésorerie courante de la Commune des exercices 2021 et suivants ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir le 50% du montant de cette étude par la subvention cantonale associée et le solde par les résultats des exercices 2022 et suivants ;
4. d'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires.

Pour la Commission des finances :



Matthew Thomson  
Président



Domingo Olaya  
Rapporteur

Etoy, le 30 août 2021